



87 boulevard de Grenelle – 75738 PARIS CEDEX 15

☎ 01 44 31 73 55

Courriel : ahamimi@fff.fr

Site Internet : <https://unecatef.fr/>

LA LETTRE - NOVEMBRE 2020 - N° 2

Tous les mois l'actualité syndicale au travers des thématiques sur lesquelles l'Unecatef, depuis plus de 40 ans, se positionne pour défendre et proposer le meilleur à ses adhérents : le droit du travail et social, le statut des éducateurs, le programme Dix Mois Vers l'Emploi, les aides à la formation, la représentation de l'Unecatef dans les commissions fédérales et à Ligue de Football Professionnelle, la fiscalité, la retraite, l'expatriation, l'accompagnement et les relations avec pôle emploi France et international, les partenariats avec My Coach, Whyscout et le magazine vestiaires. L'occasion prochainement d'aller à la rencontre de nos adhérents pour évoquer leurs passions, leurs parcours, leurs initiatives, leurs projets et ambitions.

UNECATEF EN TOUTE LIBERTE.....QUESTIONS ? REPONSES ?

Entraîner à tous les niveaux dans le contexte de crise sanitaire et pandémique actuel n'est abordé et formalisé, à connaissance, dans aucune formation d'entraîneur. On passera rapidement sur l'essentiel du métier d'entraîneur. Cependant, ce qui interpelle aujourd'hui, c'est de savoir comment celui-ci doit se comporter vis-à-vis de ces joueurs dès lors que ces derniers évoluent dans un contexte épidémique durable qui peut développer un mal-être destructeur dans les effectifs.

Déjà soumis à la concurrence, à la performance sportive, à la pression du résultat, aux médias, aux agents et aux familles pour les centres de formation, l'entraîneur doit prendre en compte une batterie de répercussions rattachées aux événements extérieurs, qui touchent directement ses joueurs : Compréhension de ce qui se passe, exposition virale, appréhension, hypocondrie, anxiété, crainte de la maladie, peurs et stress pour sa famille et ses enfants. Sans compter l'inflation des avis divergents qui inondent les médias minute par minute et qui font le terreau des doutes, des angoisses et des incertitudes psychologiques de chacun. Dès lors, le retour à l'entraînement, sous les regards inquiets de l'environnement et après une période d'isolement toujours traumatisante, peut s'avérer compliqué.

A l'heure où l'on s'interroge sur les blessures récurrentes des joueurs souvent attribuées au calendrier, à juste titre d'ailleurs, n'est-il pas opportun de penser qu'il pourrait y avoir aussi un effet Covid sur les organismes ? Que ce soit au plan physique ou psychologique, il est logique de penser que l'on ne sort pas indemne de ce guêpier sanitaire.

L'entraîneur est-il donc à même de gérer ces situations, tout en restant efficace dans son domaine de prédilection, sans aide de spécialistes ? Quels sont les outils dont il dispose pour faire face aux difficultés qui parasitent et qui polluent ses joueurs de façon consciente ou inconsciente ? Quelles sont les effets et incidences dérivés de la pathologie COVID sur l'organisme à court, moyen et long terme ? La fréquence, la durée et l'intensité des séances ne doivent-elles pas être revues et adaptées voir corrigées ?

Ne sont-ce pas là toutes les nouvelles problématiques et sans doute bien d'autres encore à prendre en compte pour continuer à optimiser le potentiel joueur et par là-même la performance individuelle au profit du collectif ?

UNECATEF – INFORMATIONS UTILES



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2021

Prévue en mai 2019, l'Assemblée Générale Elective a dû être reportée. Elle a été fixée au lundi 1^{er} mars 2021 et se déroulera comme annoncé précédemment en visioconférence. Toutes les informations vous parviendront par mail, courrier et seront disponibles sur le site www.unecatef.fr

ATTESTATIONS

ATTESTATIONS
DE DÉPLACEMENT

Depuis le début du confinement décrété par le gouvernement, de nouvelles attestations sont entrées en vigueur pour autoriser un certain nombre de déplacements personnels et à titre professionnels. Retrouvez et téléchargez ces attestations en cliquant sur le lien : <https://www.unecatef.fr/actualites/details/covid-ministere-de-linterieur-les-attestations-de-deplacement-a-telecharger>

UNECATEF – ACTUALITES JURIDIQUES & SOCIALES

La notion d'entraîneur exclusif



L'article 13 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football impose aux clubs, disposant d'équipes participants aux championnats nationaux et régionaux (1) de formuler une demande de licence et/ou de soumettre une demande d'homologation de contrat d'entraîneur principal conforme aux règlements au plus tard le jour de la prise de fonction.

Ce même article précise qu'un Club « ne peut désigner simultanément plus d'un éducateur ou entraîneur principal par équipe soumise à obligations d'encadrement technique ».

Force est de constater que cette impossibilité, de faire enregistrer une licence ou homologuer un contrat de travail d'entraîneur principal tant que le précédent n'a pas été officiellement rompu, n'est pas respectée et/ou fait l'objet d'interprétations différentes.

Ce non-respect des textes a pour conséquence de permettre aux clubs de faire s'éterniser les procédures de rupture anticipée des contrats de travail, mettant les entraîneurs en position de faiblesse dans les négociations. En effet, durant le temps de la procédure, les entraîneurs ne perçoivent pas de rémunération, ne peuvent pas s'engager avec un autre club et ne peuvent pas s'inscrire au de Pôle Emploi.

De ce fait, et afin de lutter contre ces procédés, l'UNECATEF conseille à ses adhérents et à l'ensemble des entraîneurs de faire figurer sur leur contrat de travail la mention suivante :

« Madame/Monsieur (Prénom + Nom) est engagé en qualité d'entraîneur principal exclusif de l'équipe (XXXX), évoluant en (division) ».

(1) Ligue 1 et 2, National 1, 2 et 3, Régional 1 et 2, Nationaux U19 et U17, France Futsal D1 et D2, D1 et D2 féminines, National Féminin U19



- Que votre Contrat à durée déterminée (CDD) soit arrivé à terme ou que votre Contrat à durée indéterminée (CDI) fasse l'objet d'une rupture conventionnelle, vous devez **obligatoirement** vous inscrire à Pôle Emploi ;
- Cette inscription doit intervenir dans un délai de 12 mois suivant la perte de l'emploi (délai de forclusion) ;
- A défaut de cette inscription l'ensemble des droits est perdu ;
- Dès connaissance de la date de départ pour le pays d'accueil, vous devez le signaler à Pôle Emploi, pour vous désinscrire des listes de demandeurs d'emploi et demander le gel de vos droits ;
- Ces droits acquis seront « gelés » pour une durée maximale de 3 ans augmentée de la durée initiale de vos droits (délai de déchéance) ;
- Une réinscription à Pôle Emploi à votre retour en France dans ce délai vous permettra de récupérer ces droits « gelés » ;
- Passé ce délai vos droits seront perdus.

Il est à noter que si vous partez dans un état de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Economique Européen ou en Suisse, vos droits sont transférables, sous certaines conditions, pour une durée de trois mois.

Dans le cas :

1. d'une expatriation dans un pays membre de l'UE et de l'EEE, ou en Suisse, votre protection dépendra du pays d'accueil ;
 - > Si vous n'avez pas de droits « gelés » en France ou si le délai de déchéance trouve à s'appliquer, vous ne pourrez bénéficier d'indemnités de chômage ;
 - > Si vous étiez chômeur indemnisé dans l'Etat européen d'expatriation, à votre retour en France, l'inscription à Pôle Emploi vous permet de conserver le droit à l'allocation, pendant une période de 3 mois, dans la limite des droits acquis. Cette période peut être éventuellement prolongée jusqu'à 6 mois, à la discrétion des Etats membres.

En outre à votre retour en France, dans le cas d'une reprise d'activité suivie de chômage, Pôle Emploi prend en compte, pour le calcul de vos droits, les périodes travaillées à l'étranger.

2. d'une expatriation dans un pays hors UE, EEE. ou Suisse :
 - > Si vous n'avez pas de droits « gelés » ou si le délai de déchéance trouve à s'appliquer, vous ne pourrez bénéficier d'indemnités de chômage, sauf si vous avez adhéré et cotisé **à titre volontaire** à l'assurance chômage française par le biais de Pôle Emploi Services.



Le régime fiscal applicable à vos différents revenus sera fonction du lieu de votre résidence fiscale **retenue** par l'Administration. Cette résidence fiscale n'est pas obligatoirement liée au lieu d'exercice de votre activité professionnelle à l'étranger. Plusieurs critères permettent de la déterminer, critères issus du droit interne français et du pays d'expatriation mais également de l'existence ou non de convention fiscale internationale signée entre la France et ce pays.

Deux hypothèses :

1. votre résidence fiscale (pour l'Administration) reste en France :
 - > Vous serez imposé en France sur l'ensemble de vos revenus, de source française ou de source étrangère, étant précisé que, en présence d'une convention fiscale internationale, il n'y aura pas de double imposition pour les revenus de source étrangère qui elles sont imposées dans le pays d'expatriation.
2. votre résidence fiscale, pour l'Administration, est transférée dans le pays d'expatriation :
 - > Dans ce cas vous serez imposé en France sur les seuls revenus de source française comme les biens immobiliers dont vous êtes propriétaires ou locataires. Vous dépendrez alors, au niveau fiscal, du CENTRE DES NON-RESIDENTS. Dans cette hypothèse, vous êtes tenus d'informer de votre départ le Centre des Finances Publiques dont vous dépendez.



SAISON DMVE 2020

La saison de Dix Mois Vers l'Emploi (DMVE) 2020 a eu son lot de contrariétés et perturbations liées aux grèves, aux manifestations, aux tempêtes et à la crise sanitaire. Dans ce contexte, l'Unecatef a su relever ce défi et répondre à la complexité de la situation. Un programme, qui pour être attractif et efficace demande de l'investissement, du travail, de la disponibilité, de la présence, de la communication, de l'écoute et du partage.

Il est essentiel et primordial, également, de souligner le rôle des différents intervenants. Dans des délais très courts (après deux sessions en présentiel à Autrans et Bordeaux) et dans un esprit d'unité, d'adaptation, d'innovation, de créativité, ils ont su relever le défi de l'accompagnement à distance avec trois sessions de 4 jours organisées en Mars, Avril et Mai.

Cette promotion 2020, véritable terreau de ressources humaines, n'a jamais manqué de souligner, à maintes reprises, la qualité des interventions et contenus pour permettre à chacun de saisir l'ouverture vers un nouvel avenir professionnel.



De leur côté et malgré la conjoncture, ce groupe a démontré avec détermination, que la transmission des compétences, des informations et des connaissances de chacun est une véritable opportunité de réaliser son potentiel et de rebondir professionnellement.

Les difficultés économiques, des clubs de tous niveaux, engendrées par la crise sanitaire ont brouillé les perspectives de chacun à court et moyen terme. Pourtant même avec ces vents contraires, à ce jour, 60% d'entre eux ont pu valider un nouveau projet sport parfois corrélé avec une activité professionnelle dans la perspective d'une reconversion.

C'est là aussi l'intérêt de DMVE que d'explorer un maximum de pistes. Il n'est pas rare, depuis la création de DMVE en 2004, de constater que des entraîneurs se soient orientés vers des activités extérieures au football pour mieux y revenir dans des délais à court et moyen terme. Il est toujours important de rappeler que DMVE n'a jamais été une certitude de retour à l'emploi pour l'UNECATEF mais plutôt défini comme accélérateur de réussite et un passeport vers l'emploi.



SAISON DMVE 2021

Compte tenu de la situation sanitaire, le début du programme DMVE 2021 prévu à compter du 06 décembre 2020 avec une première session à Autrans dans le Vercors puis une seconde début janvier 2021 à Paris dans les locaux de la FFF a été reporté. Comme envisager initialement le premier rassemblement se déroulera à Autrans du 17 au 23 janvier 2021 pour enchaîner avec trois autres sessions (Paris – Grau du Roi – Paris) en présentiel et deux sessions en distanciel (fin février et début avril).

Vous êtes adhérent et souhaitez prendre des renseignements pour candidater au programme 2021. Adresser un courriel à ahamimi@fff.fr

UNECATEF..... RENCONTRE AVEC DOMINIQUE BIJOTAT



Riche d'une carrière de joueur professionnel qui l'a conduit de Monaco à Châteauroux en passant par Bordeaux, auréolé de 8 sélections en Equipe de France A, d'un titre de Champion de France en 1982, vainqueur de la Coupe de France en 1985 avec la formation monégasque et de Champion Olympique en 1984 à Los Angeles, Dominique Bijotat a tout naturellement basculé vers le métier d'Entraîneur Formateur. Directeur du Pôle espoirs de Châteauroux, puis Directeur de la formation au RC Lens et à l'AS Monaco, après un passage à Sochaux ses pas l'orientent de nouveau dans le monde professionnel de la

Ligue 1 et 2 à Ajaccio et Metz puis au Maroc et en Algérie respectivement aux clubs de Chabab Rif Hal Hoceima et la JS Kabylie. Depuis 2019, il est entraîneur des U17 de l'AC Ajaccio (ligue2). Mission qu'il définit en disant : « je suis plus proche de mon jubilé que de ma première expérience dans le football. Cependant, je frissonne en permanence dès lors que j'évoque mon amour pour ce jeu qui m'a tant fait vibrer ». Un amour et une passion qu'il a toujours l'opportunité d'exprimer en répondant aux sollicitations d'entreprises, écoles et fédérations lors de séminaires. Très attaché à la formation du joueur, il nous livre, délivre et assène quelques avis qui laissent poindre quelques interrogations sur l'approche du métier.

Dominique, d'où vient cette passion pour le jeu et notamment pour la formation ?

J'ai toujours aimé transmettre aux jeunes, les aider à apprendre ce jeu donc je pense que mes qualités intrinsèques d'éducateur, après celles de joueur, se rapprochent plus du formateur, même si aujourd'hui, cette facette du métier a bien évolué...

Que sous entendez-vous par évolution de la formation ?

La formation s'est souvent calée sur des « modes ». Parfois analytique, parfois globale (je ne vois pas pourquoi les opposer dans l'apprentissage) et actuellement, pour « répondre à la vitesse de jeu » on accentue le travail sur l'intensité, la vitesse de réalisation mais on n'a pas amélioré la vitesse de pensée et d'œil ... (triomphe de la technique) !!!

La technologie est de plus en plus présente y compris dans la formation ?

Je suis naturellement favorable aux outils qui apportent, attestent les sensations que le joueur et entraîneur peuvent avoir par leurs ressentis d'acteurs de terrain. Je me montre plus sceptique quand c'est inversé et que la technologie donne des informations différentes aux ressentis.

L'utilisation de la vidéo, des GPS, des datas et autres moyens pour évaluer la performance ou la qualité d'un joueur sont aujourd'hui des supports considérés comme indispensables ?

Quand la vidéo est utilisée pour servir le jeune joueur à apprécier le sens de son mouvement, de son geste, il me semble important d'interpréter cette image sans occulter que l'action du joueur a été effectuée au sein d'un environnement où il a fallu analyser une multitude d'informations, et donc, apporter une réponse adaptée. L'illusion donnée par la technologie peut être parfois en décalage avec la réalité du jeu.

Dans quels domaines ?

Pour suivre au plus près les évolutions que chacun est libre de s'approprier, je pense que, dans la formation, la technologie oriente de plus en plus la détection du joueur. Le foot, c'est un environnement humain. La relation entre les joueurs provoque de meilleurs résultats et se construit avec le ballon sans occulter la dimension athlétique qui, aujourd'hui, est vérifiable et mesurable à titre individuel. Détecter et recruter un jeune joueur, c'est prendre en compte, les critères essentiels. C'est toujours d'actualité que de constater que la détection et le recrutement se font parfois avec des idées d'utilisation immédiate au détriment d'un accompagnement à plus ou moins long terme.

S'il devait y avoir un critère essentiel à retenir quel serait-il ?

Il me semble important d'évoquer « l'environnement » du jeune joueur. Quel statut a-t-il auprès de ses proches, de sa famille ? Que représente- il ? Pourquoi joue-t-il au football ? Quelles sont ces motivations ? C'est dans cette analyse, qui

repose sur un nombre conséquent d'observations sur et en dehors du terrain, d'échanges formels et informels, que l'œil et l'expérience du formateur intervient. Et quand on a eu la chance de jouer avec des grands joueurs en club ou équipe nationale c'est une vraie plus-value. Il y a toujours un moment où vous observez un jeune joueur que personne ne voit et qui pourtant vous rappelle un Glenn Hoddle, un Delio Onnis, ou un Michel Platini pour évoquer ceux avec qui j'ai joué dans un « autre temps ».

En guise de conclusion ?

Dans la formation, il n'y a jamais de place pour la certitude et la satisfaction. D'autre part, il semble difficile de se détourner de l'impact de la communication et de ses moyens actuels existants, notamment les réseaux sociaux. En effet, on peut supposer que cet impact du faire savoir mobilise parfois plus d'intérêt et selon moi, plus de poids que le savoir-faire. La preuve avec ces quelques mots peut être !!!



Site internet www.unecatef.fr

Courriel ahamimi@fff.fr



NOS PARTENAIRES

